volutionnaire comme royaliste et mourut sur l'échafaud, malgré une pétition touchante des ramoneurs de la capitale, qui réclamaient leur bienfaiteur.

**FÉNELONIEN, IENNE** adj. (fé-ne-lo-niain, iè-ne). Qui est propre à Fénelon ou digne de lui : *Style* FÉNELONIEN. *Charité* FÉNELONIENNE. *Cette poétique duchesse de Bourgogne, pour laquelle Saint-Simon lui-même rencontre des traits d'une grâce* FÉNELONIENNE... (A. de Pontmartin.)

**FÉNELONISTE** s. m. (fé-ne-lo-ni-ste — rad. *Fénelon*). Hist. relig. Partisan du quiétisme, doctrine de Fénelon.

**FENESTELLA** s. f. (fé-nè-stèl-la — mot. ital. qui signif. *petite fenêtre*). Archit. Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

**FENESTELLA**, historien romain, né en 49 av. J.-C., mort en 21 de notre ère. Il se rendit célèbre chez les anciens par une histoire de Rome, intitulée : *Annales*, dont il nous reste de rares fragments. On a publié sous son nom un traité : *De sacerdotibus et magistratibus Romanorum*, qui est l'œuvre du jurisconsulte Fiocco.

**FENESTRAGE** s. m. (fe-nè-stra-je — rad. *fenestrer*). Action de percer de fenêtres un bâtiment, ou de mettre des châssis aux fenêtres : *Au* XVIe *siècle, les vitraux étaient réservés au* FENESTRAGE *des châteaux et des églises.* (Chateaub.) ‖ Ensemble des fenêtres d'un bâtiment. ‖ Disposition des fenêtres d'un bâtiment : *Le* FENESTRAGE *de cet hôtel est mal entendu.* ‖ On écrit aussi FENÊTRAGE.

**FENESTRÉ, ÉE** (fe-nè-stré) part. passé du v. Fenestrer. Percé de fenêtres : *Une maison bien* FENESTRÉE, *mal* FENESTRÉE.

— Hist. nat. Se dit d'un organe percé régulièrement ou parsemé de taches qui ressemblent à des trous.

**FENESTRELLE** s. f. (fe-nè-strè-le — dimin. du lat. *fenestra*, fenêtre). Bot. Nom vulgaire de la giroflée cocardeau, que l'on cultive fréquemment en pots, sur les fenêtres.

**FENESTRELLE** (*Finis terræ*), bourg du royaume d'Italie, prov. et à 32 kilom. N.-O. de Pignerol, à 25 kilom. S. de Suse et à 72 kilom. de Turin, sur le Clusone et près de la frontière de France, au pied du col de la Fenêtre, souvent traversé par les armées; 1,290 hab. Place forte. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants allèrent se réfugier en grand nombre dans le bourg de Fenestrelle; mais Louis XIV les en fit chasser et construisit le *fort Mutin*, pour mettre fin à ce qu'il appelait les *mutineries des huguenots*. Ce fort était protégé par quatre redoutes. En 1727, Charles-Emmanuel III fit construire le fort de Saint-Charles et continuer les fortifications de la place. Le système de ces fortifications est assez remarquable. Il s'étend sur une crête qui se détache des monts quasi perpendiculairement au torrent comme pour fermer la vallée. Sur les étages principaux sont construits des batteries et de petits forts. C'est une sorte de merveille que l'escalier couvert qui, du bas de la plaine où est bâti le fort Saint-Charles, s'élève à la plaine dite des Vallées (*delle valli*), et qui a près de 4,000 marches. On a pratiqué, en outre, du petit fort des Trois-Dents (*Tre-Denti*) au petit fort de l'Elmo, une route montante, découverte, placée au-dessus de l'escalier couvert dont nous venons de parler et appelée la route Royale, parce que les princes de la maison de Savoie avaient coutume de la monter quand ils allaient visiter Fenestrelle pour y jouir de la magnifique vue qui se déroule jusqu'à l'horizon. Du fort des Vallées, on passe, sur un pont d'une prodigieuse hauteur, appelé le pont Rouge, à la plaine dite le Pré-Catinat, du nom du maréchal, qui y fit construire des tranchées dont on voit encore les traces et les ruines, et où il passa l'hiver de 1692 avec 10,000 hommes, pour être en mesure de porter de là de prompts secours, d'un côté, à la citadelle de Pignerol, et, de l'autre, à la forteresse de Suse. Ce pré, dans la saison d'été, attire beaucoup d'étrangers à cause des souvenirs historiques qu'il rappelle, et aussi par la fraîcheur de ses eaux, par l'agrément extraordinaire de son site, la quantité et la variété des fleurs odorantes qui lui sont propres, et dont on extrait de précieuses essences et même des liqueurs.

En 1836, fut démoli le fort Mutin, où Napoléon avait fait enfermer le cardinal Pacca pendant la captivité de Pie VII à Fontainebleau. Charles-Albert, dans le dessein de compléter le système des fortifications, fit construire la batterie qui porte son nom, fondée dans le lit même du torrent et placée à cheval sur la grande route et communiquant avec le fort Saint-Charles. Il fit établir, de plus, un hôpital militaire dans ce dernier fort, et ouvrir sur la pente du mont, au levant, un beau et commode chemin qui, du côté du Piémont, aboutit à la porte Royale du fort. Le bagne des forçats et la prison d'Etat qui y existaient auparavant furent peu après transportés ailleurs.

En face de Fenestrelle, à l'O. de la place, se voit le passage des *Assiettes*, célèbre par la défaite des Français, commandés par le maréchal de Bellisle, qui y perdit la vie, et où furent tués plus de 300 officiers. Parmi les prisonniers qui furent détenus dans Fenestrelle, nous citerons Xavier de Maistre, qui y composa son *Voyage autour de ma chambre*. M. Saintine a placé dans cette forteresse la scène de son roman de *Picciola*. Une inscription rappelle que l'église de Fenestrelle fut consacrée à saint Louis par Louis le Grand.

**FENESTRER** v. a. ou tr. (fe-nè-stré — du lat. *fenestra*, fenêtre). Percer de fenêtres : FENESTRER *un mur*.

— v. n. ou intr. Chevaler. Attacher son écu à une fenêtre, avant d'entrer en lice.

— **Encycl.** Chevaler. Quelques jours avant un tournoi, une proclamation publiée à son de trompe, au nom du président, et ordinairement rédigée en vers, convoquait les *tournoyants*, et annonçait les prix qui seraient décernés au vainqueur. Des jeunes filles de qualité accompagnaient le héraut d'armes et prêtaient à cette première formalité un caractère non moins gracieux que pittoresque. On faisait connaître, en outre, l'approche du jour du tournoi en arborant les bannières, les pennons au sommet des habitations placées dans le voisinage de la lice. On les attachait aux fenêtres, en ayant soin d'y ajouter les écus. C'est là ce qu'on appelait *fenestrer les bannières* ou *faire fenestre*.

**FENESTRIER, IÈRE** adj. (fe-ne-strié, iè-re — du lat. *fenestra*, fenêtre). Qui fait des fenêtres : *Ouvrier* FENESTRIER. ‖ Qui a des fenêtres : *Maison* FENESTRIÈRE. ‖ Qui aime à regarder par la fenêtre :

> Fille *fenestrière* et trottière,
> Rarement bonne ménagère.
> (*Vieux proverbe.*)

**FENÊTRAGE** s. m. Syn. de FENESTRAGE.

**FÉNÉTRANGE**, bourg de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Sarrebourg, sur la rive gauche de la Sarre, près d'un étang très-poissonneux; pop. aggl., 1,337 hab. — pop. tot., 1,428 hab. Carrière de pierre; tannerie, brasserie, chanvre, moulin à écorces. Belle église classée parmi les monuments historiques; débris de deux châteaux forts et de fortifications.

**FÉNÉTRANGE** (Bernard DE), capitaine lorrain du XIVe siècle. Il entra pendant la captivité du roi Jean au service du régent de France, moyennant une somme considérable, amena avec lui un corps de 50 chevaliers et de 500 hommes d'armes, battit les Anglais, qu'il expulsa de la Champagne, et réclama alors le reste de la somme qui lui avait été promise. Le régent Charles ayant cherché à éluder sa promesse, Fénétrange, indigné, s'empara de Bar-sur-Seine, mit la ville au pillage et menaçait de ravager la Champagne, lorsque le régent se décida à lui envoyer les 30,000 livres qu'il exigeait.

**FENÊTRE** s. f. (fe-nê-tre — lat. *fenestra*, gr. *phanistra*, peu usité, de *phainô*, briller, qui dérive, par l'addition de la terminaison *nô*, caractéristique de la cinquième conjugaison sanscrite, de *phaô*, aussi briller, venu de la racine sanscrite *bha*, même sens). Ouverture pratiquée dans le mur extérieur d'un bâtiment pour y laisser pénétrer l'air et le jour : *Une* FENÊTRE *basse. Regarder par la* FENÊTRE. *Se jeter par la* FENÊTRE. *Ceux qui font des antithèses en forçant les mots font comme ceux qui font de fausses* FENÊTRES *pour la symétrie : leur règle n'est pas de parler juste, mais de faire des figures justes.* (Pasc.)

> . . . Un captif doit fermer sa *fenêtre*,
> Et tâcher d'oublier, par folie ou raison,
> Que l'univers existe autour de sa prison.
> E. AUGIER.

— Châssis vitré qui ferme l'ouverture de la fenêtre : *Il manque un carreau à cette* FENÊTRE.

— *Jeter par la fenêtre*, Dissiper, dépenser follement : JETER *son argent* PAR LA FENÊTRE.

> Sage mortel, j'ai su *par la fenêtre*
> *Jeter* gaîment l'argent de mon tombeau.
> BÉRANGER.

‖ Se dit aussi par menace contre des personnes que l'on trouve insolentes : *Voulez-vous que je vous jette* PAR LA FENÊTRE? *Laissez-moi le* JETER PAR LA FENÊTRE.

— *Entrer, rentrer par la fenêtre*, Faire une chose malgré les obstacles opposés par la volonté de quelqu'un : *Quand on frappe inutilement à la porte de certaines vérités, il faut essayer d'y* ENTRER PAR LA FENÊTRE. (J. Joubert.)

> Qu'on lui ferme la porte au nez,
> Il *reviendra par les fenêtres.*
> LA FONTAINE.

> Le père ouvre la porte au matériel époux,
> Mais toujours l'idéal *entre par la fenêtre*.
> A. DE MUSSET.

— Loc. prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, C'est une chose absolument inévitable.

— Archit. *Fenêtre atticurgue*, Celle dont l'appui est plus large que le linteau. ‖ *Fenêtre dormante*, Celle qui ne s'ouvre point. ‖ *Fenêtre feinte*, Celle qui n'existe pas, mais qui est seulement figurée. ‖ *Fenêtre gisante* ou *mezzanine*, Celle qui est plus large que haute. ‖ *Fenêtre rampante*, Celle dont l'appui et la fermeture sont en pente. ‖ *Fenêtre rustique*, Celle dont les chambranles sont en pierres de refend. ‖ *Fenêtre à croisées*, Celle qui était divisée en quatre compartiments par une croix de pierre. ‖ *Fenêtre à l'italienne*, Celle qui est divisée dans sa largeur en trois compartiments, par des colonnettes qui supportent les retombées d'un cintre.

— Mar. *Fausses fenêtres*, Sortes de mantelets volants dont on se sert dans les gros temps.

— Anat. Nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan : *La* FENÊTRE *ronde. La* FENÊTRE *ovale.*

— **Encycl.** Hist. Chez les Romains, les chambres destinées au coucher ne recevaient le plus souvent de jour que par la porte. Leurs grandes pièces de réception avaient des jours ou *fenêtres*, qui n'étaient fermés que par des claires-voies en bois, en métal ou en pierre. Les Romains ne fabriquaient pas le verre en assez grandes plaques pour pouvoir l'employer communément. Dans les habitations particulières, les *fenêtres* étaient de simples ouvertures étroites, garnies de châssis en bois où l'on posait du papier huilé, des toiles, ou des morceaux de verre enchâssés dans un treillis de bois ou de métal. Rarement, les édifices publics avaient du verre à leurs *fenêtres*. La période romane ne fit guère que continuer ces traditions. Ainsi, l'on ne voit point de vitraux aux églises qui furent élevées du VIIIe au XIe siècle. Pour se garantir du vent, on les fermait avec des claires-voies en pierre ou en bois, d'un travail délicat et d'un joli dessin. Les *fenêtres* des sanctuaires seules étaient fermées de morceaux de verre enchâssés dans du plomb. L'usage des verrières, introduit dans l'architecture vers la fin du XIIe siècle, modifia beaucoup la forme des *fenêtres*. La plus grande richesse régna dans la découpure de ces arcs, de ces rosaces remplies de vitraux admirablement peints. C'est surtout à l'embellissement, à l'ornementation des édifices religieux que fut consacré le verre durant le moyen âge. La quantité de jour que devait laisser passer la *fenêtre* fut calculée par les architectes comme un puissant moyen d'augmenter l'effet décoratif, mystérieux ou éclatant, des chapelles et des nefs. Du moment aussi où l'on adopta les verrières colorées, les conditions de la peinture murale, anciennement fort employée, changèrent; et, en général, la peinture translucide prit complètement le dessus. Dans les habitations privées du moyen âge, le verre fut en usage avant d'être appliqué aux édifices publics; comme dans l'antiquité, on l'employait concurremment avec le parchemin, le papier huilé ou la toile. Les habitations urbaines garnirent leurs *fenêtres* de vitres ou de parchemin, bien avant les châteaux. Dans les maisons des villes, où s'exerçaient de nombreux métiers, on avait un besoin d'autant plus vif de faire pénétrer le jour, que les rues étaient étroites, et on établit, à partir du XIIe siècle, de grands fenestrages qui occupaient tout un côté de la pièce principale, au premier ou au second étage. Dans les châteaux, les *fenêtres* étaient simplement closes par des volets de bois où l'on perçait des ajours vitrés. Quelquefois on se bornait, pour se préserver des intempéries de l'air durant la nuit, à étendre des tapisseries devant le bois de la *fenêtre*.

Vers le milieu du XIIIe siècle, les progrès de la civilisation permirent de ne plus murer les maisons comme des forteresses, et de les ouvrir à l'air et à la lumière. A cette époque, on fit les *fenêtres* plus grandes. On imagina aussi d'y placer des châssis plus commodes à manœuvrer, s'ouvrant séparément. Quant à leur ornementation, elle devint une des œuvres les plus délicates de la décoration architecturale. V. VERRIÈRE, VITRAIL, GUILLOTINE, ESPAGNOLETTE.

— Techn. Les *fenêtres*, qui constituent l'un des principaux ouvrages de la menuiserie, remplissent et ferment les vides ou baies que l'on ménage sur la façade d'un bâtiment, pour donner du jour et de l'air aux pièces intérieures. Elles se composent généralement d'un ou de plusieurs châssis formés de deux traverses, l'une inférieure, l'autre supérieure, et de deux montants au moins, assemblés aux traverses avec tenons et mortaises et coupes en onglet. Les espaces rectangulaires compris entre les différentes pièces sont remplis par de petits montants et de petites traverses qui portent le nom de croisillons ou de petits bois, et qui divisent ces espaces en carreaux de diverses grandeurs, que l'on garnit avec des vitres ou des glaces de petite ou de grande dimension, selon l'importance et le but du local.

On distingue les *fenêtres dormantes* ou fixes, et les *fenêtres mobiles ;* ces dernières sont à un seul ou à deux ouvrants ou battants ; basculantes, à tabatières, pivotantes, roulantes ou glissantes, soulevantes ou à guillotine. Leur forme n'est pas toujours rectangulaire ; elles peuvent être cintrées par le haut, ovales ou rondes.

Les *fenêtres*, quel que soit le système auquel elles appartiennent, sont montées dans un embrasement en menuiserie, auquel elles sont attachées par des charnières ou fiches. Cet encadrement, relié par des pattes à la maçonnerie, porte sur les traverses supérieure et inférieure, ainsi que sur un des montants, une rainure qui forme battée, contre laquelle vient battre le battant lorsque la *fenêtre* a un seul ouvrant. Celui des *fenêtres* à deux ouvrants ne diffère du précédent qu'en ce que la battée est remplacée sur les montants par une gorge qui sert à enclaver les fiches. La traverse inférieure de cette pièce est taillée à l'extérieur de façon à faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Les *fenêtres* à deux ouvrants ont les battants disposés de manière que le vent et la pluie ne puissent pas s'introduire par le joint. A cet effet, on donne aux montants de rive plusieurs formes : tantôt ce sont de simples battées qui se recouvrent; tantôt l'un des montants porte un demi-cylindre saillant, qui entre dans le demi-cylindre creux de l'autre; ce dernier joint, que l'on emploie généralement pour les *fenêtres* d'appartement, a reçu le nom de fermeture en gueule de loup.

Les *fenêtres* basculantes se composent d'un encadrement et d'un battant mobile autour d'un axe horizontal. Les *fenêtres* à tabatières, que l'on emploie généralement sur les combles, ne sont autre chose que des *fenêtres* basculantes dont le battant mobile est fixé à une ou plusieurs charnières; elles se manœuvrent de bas en haut ou de haut en bas, au moyen de cordes ou de poulies qui constituent un mécanisme spécial. Les *fenêtres* pivotantes, qui peuvent rentrer dans le système à bascule, ont leur axe de rotation vertical au lieu de l'avoir horizontal; celui-ci, qui peut être placé sous le montant de rive ou en un point quelconque du battant, ne permet le plus souvent qu'un quart de révolution.

Les *fenêtres* roulantes ou glissantes se composent d'un encadrement, dans les coulisses horizontales duquel peut rouler ou glisser un châssis mobile. Ces *fenêtres* peuvent avoir plusieurs châssis mobiles, se recouvrant lorsqu'on les ouvre; l'encadrement porte alors plusieurs coulisses parallèles qui permettent le mouvement; ce système est souvent appliqué dans les endroits où le développement des fenêtres à ouvrants serait gênant, dans les magasins, par exemple.

Les *fenêtres* soulevantes ou à guillotine ne diffèrent des précédentes qu'en ce que les coulisses, au lieu d'être pratiquées dans les traverses horizontales de l'encadrement, le sont dans les montants verticaux, et que, par suite, pour ouvrir, il faut soulever le châssis mobile de bas en haut. Ce système, dans lequel on maintient la *fenêtre* à la hauteur que l'on désire, au moyen d'une broche fixée sur l'embrasement, présente des dangers très-réels; les accidents fréquents auxquels a donné lieu l'abaissement subit du châssis mobile, par suite de la rupture de la broche ou du mentonnet de retenue, en a fait à peu près abandonner l'usage.

Les ferrures ordinaires des fenêtres se composent : de quatre ou de huit équerres, selon qu'elles sont à un ou à deux ouvrants; de deux, quatre ou six fiches à nœuds, selon qu'elles ont moins ou plus de hauteur; d'une crémone ou d'une espagnolette fixée sur l'un des montants de rive, et disposée de façon à fermer à la fois les deux battants. Les autres systèmes de *fenêtres* se ferment au moyen de clanches, de crochets de retenue, ou plus généralement de verrous horizontaux ou verticaux à ressort.

Les *fenêtres* se font généralement en bois; on en exécute aussi en fer et en fonte; quelquefois même on applique le fer avec le bois, en établissant l'encadrement et le châssis avec la dernière matière, et se servant de la première pour les croisillons; ce système, qui permet, avec une moindre épaisseur, d'avoir des pièces beaucoup plus résistantes, facilite le emplacement des petites vitres par des glaces de grandes dimensions.

— Anat. *Fenêtres du tympan*. Trois compartiments distincts constituent par leur réunion l'appareil auditif chez l'homme et chez les mammifères; on les distingue sous les noms d'*oreille externe*, d'*oreille moyenne* et d'*oreille interne*. L'oreille externe réunit les ondes sonores, et l'oreille interne les perçoit. L'oreille moyenne, placée entre les deux précédentes, joue le rôle d'appareil de renforcement du son; c'est elle qu'on appelle caisse du tympan, ou simplement tympan. Le tympan doit donc communiquer avec l'une et avec l'autre, et les orifices qui servent à cette communication sont nommés *fenêtres du tympan*. L'oreille moyenne est en communication avec l'oreille externe au moyen d'une membrane susceptible de faire certains mouvements pour l'adaptation des sons : c'est la membrane du tympan. Cette membrane est obliquement dirigée par rapport à l'axe du conduit auditif externe, en sorte que les ondes sonores arrivent sous une incidence oblique, condition propre à tempérer l'acuité exagérée des sons. La membrane du tympan présente des mouvements de relâchement et de tension subordonnés aux mouvements d'un osselet de l'oreille moyenne, le marteau, dont le manche, enclavé dans la membrane moyenne, sert, aussi bien que l'air de la caisse, à assurer la transmission des ondes sonores. Les deux *fenêtres* qui mettent en communication la caisse tympanique et l'oreille interne, sont disposées de manière à satisfaire à ce double mode de transmission : l'une, la *fenêtre ovale*, fait passer les sons de la série des osselets dans le vestibule interne; l'autre, la *fenêtre ronde*, fait passer les vibrations de l'air de la caisse tympanique dans le liquide de la rampe du limaçon. Ces *fenêtres* sont garnies d'une membrane dont la structure n'offre, avec la membrane du tympan, qu'une lointaine analogie.

**FENÊTRÉ, ÉE** adj. (fe-nê-tré — rad. *fenêtre*). Chir. Se dit des emplâtres, des compresses, dans lesquels on a pratiqué de petites ouvertures carrées.



**FENEU**, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Briollay, arrond. et à 13 kilom. d'Angers, près du confluent de la Suine et de la Maine; 1,410 hab. Le château de Sautray est une charmante habitation, dont la façade O., appuyée sur une grosse tour, s'élève sur une terrasse portée par de gros murs de soutenement. Le manoir de Maurion offre une élégante chapelle du XVe et du XVIe siècle. Sur la rive droite de la Mayenne, vis-à-vis de Sautay, s'élève le château de Vauléard, avec chapelle, jardins, futaies.

**FEN-HO**, rivière de Chine, prov. de Chan-Si, prend sa source à 100 kilom. S. de la grande muraille, coule du N. au S. et traverse le centre de la province en arrosant Thaï-Youan, Ho-Tcheou, Phing-Yong, Fen-Tcheou, et se jette dans le Hoang-Ho après un cours de 800 kilom., dont 480 navigables.

**FÉNIAN** s. m. (fé-ni-an). Membre d'une secte politique et religieuse, qui s'agite en Angleterre, en Irlande, en Amérique, contre la domination anglaise.

— **Encycl.** Le nom de *fénians* fut adopté par les membres de la grande association politique formée en 1861 dans le but d'arracher l'Irlande au joug de l'Angleterre, et de la constituer en république indépendante. Depuis que la nationalité irlandaise s'est réveillée, armée et menaçante, sous le double aiguillon de la misère et du froissement religieux et politique, on s'est souvent demandé, dans les journaux et ailleurs, quelle est l'origine du nom que les insurgés ont inscrit sur leur drapeau. Bien qu'en de telles circonstances une question d'érudition pure devienne très-secondaire, et que bien certainement l'immense majorité des *fénians* eux-mêmes ignorent d'où vient leur nom et ne s'en mettent guère en peine, il n'est jamais sans intérêt d'être exactement fixé sur un point d'histoire, alors surtout que, de ce point d'histoire, est sorti le cri de ralliement de tout un peuple. Or, celui-ci a été depuis longtemps éclairci par les érudits irlandais qui ont fouillé les vieilles légendes de leur pays. Au sein des tribus celtiques qui ont formé, comme on sait, le fonds de la population aborigène de l'Irlande, il s'était formé très-anciennement une sorte de milice permanente, une caste de guerriers, dont le chef le plus célèbre fut Fionn ou Finn, qui vivait à la fin du IIe siècle de notre ère. Fionn accomplit une foule de hauts faits qui ont été célébrés dans les anciennes chroniques et dans les vieux chants nationaux. Comme la renommée de Fionn ne fut égalée par celle d'aucun de ses successeurs, on s'habitua à désigner les guerriers irlandais sous le nom de *fionna*, c'est-à-dire les hommes de Fionn. La tradition raconte que la *fionna*, la force armée des tribus celtes d'Erin, fut dissoute ou anéantie dans le IIIe siècle de notre ère, à la suite de dissentions soulevées par des rivalités intérieures. Ajoutons qu'un des noms appliqués aux Gaëls d'Irlande par les anciens documents est celui de *feinni*. Sans nous arrêter aux conjectures plus ou moins fondées dont ce nom a été l'objet, on peut admettre qu'il n'est pas sans liaison avec celui de *fionna*, et, dans tous les cas, il est indubitable que ce sont ces appellations antiques, célébrées par des bardes et conservées à travers les générations, qui se sont reproduites dans le nom actuel des *fénians*, qui n'est, du reste, que la traduction altérée que les Anglais ont faite du mot *fionna*.

On a surnommé l'Irlande la Pologne anglaise; et les soulèvements chroniques de ces deux contrées contre les gouvernements oppresseurs établissent entre elles certaines analogies qui semblent justifier cette comparaison. Mais il existe dans leur situation respective une différence radicale, qui devient évidente pour peu que l'on jette un coup d'œil sur les dernières tentatives de révolte des Irlandais et des Polonais. L'insurrection polonaise n'a pu être étouffée qu'en versant des flots de sang; en Irlande, il n'y a jamais eu, entre les opprimés et les oppresseurs, conflit à main armée, et, s'il faut en croire les apparences, la conspiration des *fénians* n'aura d'autres résultats que de provoquer l'achèvement de la réforme législative, entreprise en 1829, dans le but d'assimiler la situation sociale et politique du peuple irlandais à celle du peuple anglais. Aujourd'hui comme autrefois, la possession de cette île est pour l'Angleterre une impérieuse nécessité politique; mais le nombre de ceux qui voulaient maintenir cette possession par les violences du droit du plus fort diminue de jour en jour, et les hommes d'Etat anglais, à quelque parti qu'ils appartiennent, reconnaissent presque unanimement aujourd'hui que, pour l'Angleterre, le seul moyen de terminer d'une façon définitive la conquête de l'Irlande est de s'assurer les sympathies du peuple irlandais, en répandant l'aisance et le bien-être parmi des populations qui en ont été si longtemps déshéritées; et, bien que cette politique n'ait pas encore reçu une application générale, on a pu en constater les heureux effets partout où elle a été mise en usage.

Le fénianisme n'en est pas moins un fait historique d'une haute portée. Pour en pénétrer à fond les causes premières, il faut remonter bien loin dans le passé; il faut se rappeler la vieille haine nationale des Celtes contre les Saxons, et les sentiments d'amertume et de vengeance que des siècles d'oppression ont entretenus sans relâche dans l'âme d'un peuple au sang ardent et aux passions violentes. Du reste, le nom même des *fénians* est emprunté à l'époque la plus ancienne de l'histoire de l'Irlande, et cette circonstance semble nous engager à jeter un rapide coup d'œil sur cette histoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Pour une pareille revue rétrospective, nous n'aurions qu'à suivre l'exemple des fanatiques patriotes de la *verte Erin*, qui trouvent une satisfaction mélancolique à s'absorber dans le passé glorieux de leur patrie, et à comparer l'époque de son indépendance et de sa liberté avec les siècles de souffrances que lui ont infligés la cupidité et la dureté impitoyable des Saxons oppresseurs. Nous nous bornerons cependant à rappeler les luttes du temps de la réformation; l'assujettissement de la catholique Irlande par les soldats de Cromwell; les confiscations de la propriété foncière, qui commencèrent à cette époque, et qui furent renouvelées bien souvent dans la suite; enfin le despotisme de la politique protestante, qui refusait aux catholiques l'égalité civile avec les protestants, et, lorsque nous aurons à parler de l'époque qui précède immédiatement la nôtre, nous y retrouverons la même tyrannie de la part des oppresseurs et la même soif de liberté du côté des opprimés. Il nous suffira de nous attacher à ces antécédents historiques pour exposer avec impartialité les causes et le but du fénianisme.

La grande conspiration qui forme le sujet de cette étude n'est que la dernière phase du développement progressif et incessant de la lutte entre l'Angleterre et l'Irlande. Son but, la forme particulière qu'elle a revêtue, les circonstances et les causes qui l'ont amenée à jouer un rôle différent des sociétés secrètes qui l'ont précédée, n'ont commencé à s'affirmer d'une manière précise que depuis l'époque de Daniel O'Connel; époque fertile, car c'est à elle que se rattachent la jeune Irlande, la grande famine et la réforme législative causée par cette dernière. Aussi, afin d'apprécier convenablement le phénomène du fénianisme dans ses causes et dans ses effets, devons-nous rappeler avec quelques détails les événements marquants des quarante années qui nous séparent du bill de l'émancipation catholique et du bill de réforme.

La réunion de l'Angleterre et de l'Irlande, ou pour mieux dire la suppression d'un parlement séparé pour cette dernière (1800), avait été la conséquence immédiate de la grande révolte de 1798. Cette injustice criante dura vingt-neuf ans, parce que la grande majorité catholique du peuple irlandais n'était représentée au parlement du Royaume-Uni que par des députés protestants. La mesure de l'émancipation (1829) ouvrit le parlement aux catholiques, et le bill de réforme (1832) introduisit dans cette assemblée des hommes indépendants, qui dénoncèrent avec éclat la déplorable administration de l'Irlande, et demandèrent qu'on apportât promptement remède aux plaies intérieures qui rongeaient ce malheureux pays. Parmi ces hommes, Daniel O'Connell brillait au premier rang par son ardent patriotisme, sa bouillante éloquence et l'indomptable énergie de son caractère. La misérable situation de l'Irlande avait deux causes principales : les anomalies du système économique qui y était appliqué, et qui laissait dans l'indigence et dans la misère la grande masse du peuple; puis les abus du clergé qui foulait aux pieds, au profit des protestants, les prétentions légitimes des catholiques. Ces deux sources premières de tout le mal remontaient à l'époque de la Réforme et de la révolution, qui avaient, l'une et l'autre, laissé derrière elles les germes de difficultés devenues de plus en plus difficiles à résoudre. En ce qui concerne la situation économique, voici quel était l'état des choses : la grande masse de la propriété foncière se trouvait entre les mains des puritains établis dans le pays sous le protectorat de Cromwell, lesquels avaient reçu les terres qu'on leur avait assignées, sous la promesse expresse qu'ils ne les aliéneraient jamais à des catholiques; cette condition avait été maintenue par les gouvernements postérieurs et avait eu la plus funeste influence sur l'agriculture, ainsi que sur les rapports de l'aristocratie foncière avec la classe moyenne et la basse classe de la population. Les grands propriétaires étaient donc considérés, non-seulement comme une caste de maîtres, mais encore comme des envahisseurs étrangers, comme les représensants d'une religion intolérante, et se trouvaient par suite, vis-à-vis du peuple, dans un état permanent d'hostilité, qui n'admettait aucun compromis. Les rapports entre le propriétaire et le fermier, désigné sous le nom de *tenancier* (*tenant*), se bornaient, pour celui-ci, au payement, et, pour celui-là, à l'encaissement du fermage. Le propriétaire manquait soit de l'argent, soit de la bonne volonté nécessaire pour aider le fermier dans l'amélioration de la ferme, et celui-ci, de son côté, était peu porté à faire les frais de quelque amélioration, car aucune loi ne lui garantissait le remboursement de ses avances. Aussi, la plupart des fermiers vivaient-ils dans l'indigence, et, des 70,000 fermes qui existaient en Irlande vers 1830, 50,000 au plus avaient sept hectares d'étendue. La situation de la grande masse des laboureurs était encore plus triste. Ceux-ci, que l'on désigne en Angleterre sous le nom de *cottiers* (de *cot*, chaumière), étaient au service des fermiers, et recevaient, en échange de leur travail, un lambeau de terre dont le produit suffisait bien rarement aux besoins les plus indispensables de leur famille, tandis que leurs huttes de terre, qu'ils bâtissaient eux-mêmes, ressemblaient plutôt à des repaires de bêtes fauves qu'à des habitations humaines. Uniquement préoccupés d'assurer la récolte de leur petit champ, rebelles ou inhabiles à tout autre genre de travail que le travail agricole, les cottiers devenaient la proie de la plus horrible famine, si la récolte des pommes de terre, leur principal, sinon leur unique aliment, venait à manquer.

La richesse agricole avait diminué dans les mêmes proportions que le bien-être de la population; des 5,100,000 hectares de terres arables que possède l'Irlande, 1,530,000 restaient en friche. L'ancienne législation défendait ou entravait la cession de la propriété foncière à des mains qui auraient pu contribuer au développement de sa fertilité, et l'industrie et le commerce étaient arriérés au dernier point, car nul capitaliste ne venait à leur aide.

A ces vices de la situation économique s'ajoutaient ceux de la constitution ecclésiastique. La population de l'Irlande, au commencement des quarante années qui nous précèdent, s'élevait à 8 millions d'habitants; sur ce nombre, 7 millions étaient catholiques, et catholiques ardents, inébranlables, restés fidèles à une religion conforme à leur civilisation et à leur caractère, en dépit de l'influence hostile exercée sur eux depuis trois siècles par les représentants d'un culte étranger. Toutes les anciennes propriétés de l'Eglise catholique d'Irlande étaient dans les mains du clergé anglican, qui, avant et après Cromwell, avait été enrichi, comme la noblesse anglaise, aux dépens du peuple vaincu. Et, pour combler la mesure de l'oppression, la population catholique payait une dîme aux ministres richement dotés de la minorité protestante, tandis que le clergé catholique, dépouillé des biens qu'il possédait jadis, n'avait d'autre ressource qu'une dérisoire rétribution accordée par l'Etat. Certes, c'était là un criant abus du droit du plus fort. Aussi, dans les débats qui eurent lieu à propos de l'émancipation catholique, un grand nombre de voix s'élevèrent-elles en faveur des droits si outrageusement lésés du clergé catholique d'Irlande; mais elles restèrent sans écho devant le cri fanatique de la bigote majorité anglicane : *No popery!* (Point de papisme!) et les concessions accordées par la loi de 1829, n'apportèrent aucune amélioration aux vices profondément enracinés de l'Etat social de l'Irlande.

Telle était la situation générale de cette contrée, lorsque O'Connell et ses partisans entrèrent au Parlement anglais. Le bill de réforme avait, en quelque sorte, démocratisé cette assemblée; mais la répugnance à prendre en sérieuse considération les justes griefs des Irlandais était si générale et si difficile à vaincre, qu'O'Connell se vit forcément appelé, dès le début, au rôle d'agitateur radical et poussa, en 1832, son fameux cri de guerre : *Repeal of the union!* (Révocation de l'union!), c'est-à-dire de la loi qui avait prononcé, en 1800, la réunion du parlement irlandais au Parlement anglais. Aussitôt la plus violente agitation se répandit en Irlande; de tous côtés se formèrent des associations de *Repeal;* on refusa la dîme ecclésiastique; partout où l'on employa la violence pour en obtenir le payement, la résistance à main armée s'organisa; les fermiers et les cottiers se soulevèrent contre leurs propriétaires; le clergé fit cause commune avec la révolte; la révolution et la guerre civile apparurent aux portes de l'Angleterre. En face de symptômes aussi menaçants, le gouvernement ne put persévérer plus longtemps dans son ancienne politique, le maintien du *statu quo*. Le discours du trône de 1833 annonça à la fois un *irish coercion bill* (bill de la contrainte irlandaise) et un *irish Church bill* (bill de l'Eglise irlandaise), et, dès lors, l'Irlande devint l'objet principal des débats parlementaires. L'*irish coercion bill* donnait au lord-lieutenant pouvoir de dissoudre par la force toutes les assemblées et toutes les sociétés qui paraîtraient dangereuses pour la tranquillité publique, ainsi que de mettre en état de siége tout district où se feraient jour des germes de révolte. L'*irish Church bill* affranchissait les fermiers du payement de la dîme ecclésiastique, qui était mise à la charge des propriétaires, et, dans une clause additionnelle, dite *clause d'appropriation*, proposait d'employer les fonds ainsi recueillis à l'amélioration de l'enseignement public et à l'établissement d'écoles pour les catholiques et pour les protestants. C'était là déjà un premier pas vers la réforme des abus, sous le poids desquels l'Irlande gémissait. Mais les concessions que faisait entrevoir le *Church bill* perdaient toute valeur en face des mesures violentes proposées par le *coercion bill*, et, tandis que ce dernier était adopté par le Parlement, malgré l'opposition d'O'Connell et des hommes de son parti, l'autre échouait devant la résistance fanatique des tories, qui refusaient d'autoriser l'emploi des dîmes pour tout autre but que pour un but purement ecclésiastique. Une nouvelle, mais inutile tentative pour faire passer, en 1834, le *Church bill* avec la clause d'appropriation, eut pour résultat l'arrivée au pouvoir d'un ministère tory, sous la présidence de sir Robert Peel. Mais, dès les premiers jours de la session de 1835, ce ministère succomba à un vote contre son *bill de la dîme irlandaise*, qui essayait d'établir un compromis entre les prétentions des deux partis, et les whigs revinrent au pouvoir avec lord Melbourne : la question irlandaise devint désormais la pierre d'achoppement et la pomme de discorde des grands partis parlementaires. Cependant O'Connell avait abandonné son idée première de faire de la violence l'instrument du succès de l'agitation du *Repeal*. Il crut pouvoir y parvenir en n'employant que la force morale, et lorsque les whigs, en prenant la direction des affaires, annoncèrent leur intention de mettre en pratique une politique libérale, on pressentit leur prochain rapprochement du parti d'O'Connell. Ce rapprochement s'effectua d'une façon définitive par ce qu'on a appelé le *Contrat de Lichfield-House*. O'Connell accepta de ses nouveaux alliés l'office d'avocat de la couronne, et l'agitation du *Repeal*, que les mesures prescrites par le bill de contrainte avaient déjà commencé à étouffer, se dissipa complétement devant la promesse du gouvernement de travailler de toutes ses forces à améliorer l'état de l'Irlande.

L'introduction en Irlande de l'organisation des indigents, telle qu'elle était appliquée en Angleterre par le *poor law act* de 1838, qui fut de beaucoup la mesure législative la plus importante de cette époque de transition, perdit la plus grande partie de son heureuse influence sur la situation des classes pauvres par l'indolence, la défiance et l'orgueil des Irlandais. Vers le même temps, l'agitation causée par la question de la liberté de commerce vint apporter au gouvernement des soucis d'une autre nature. Tous les éléments conservateurs se groupèrent de plus en plus les uns auprès des autres, et le ministère whig vit diminuer rapidement la majorité, sur les voix de laquelle il pouvait compter. Aussi, aucune amélioration radicale n'avait-elle encore été introduite dans la situation de l'Irlande, lorsque le cabinet de lord Melbourne dut se retirer, en 1841, devant un ministère tory présidé par sir Robert Peel.

L'entrée des tories au ministère marque une nouvelle phase dans la question irlandaise. Sir Robert Peel essaya, il est vrai, de se rapprocher d'O'Connell et du parti irlandais, dont ce dernier était le chef dans le Parlement, en annonçant que l'Irlande ne serait pas oubliée dans sa politique *du progrès conservateur ;* mais la politique anti-irlandaise de la grande majorité tory l'emporta, et deux sessions se succédèrent sans qu'il eût été question des réformes promises à l'Irlande. Trompé dans ses espérances et lassé d'attendre, O'Connell se décida à avoir recours au puissant moyen qui avait déjà forcé le gouvernement à entrer en composition. Il poussa de nouveau son cri de ralliement, qui retentit d'un bout à l'autre de l'Irlande avec plus de force encore que la première fois (1843). Comparée avec le mouvement qui commençait alors, la première agitation de *Repeal* n'était qu'un jeu d'enfant. Des meetings monstres, dont les assistants se comptaient par centaines de mille, eurent lieu sur tous les points de l'Irlande; partout s'organisèrent des *Repeal societies;* en beaucoup d'endroits le peuple prit les armes, les fermiers refusèrent de payer les redevances et les impôts, et si ces meetings n'aboutirent qu'à des discours passionnés, qu'à d'impétueuses résolutions non suivies d'effet; si le mouvement populaire ne produisit que des actes de violence isolés, au lieu de devenir une grande révolution, comme on le craignait en Angleterre, on le dut à l'influence presque illimitée d'O'Connell, qui voulait faire triompher les droits de l'Irlande par la voie des moyens pacifiques et qui détournait ses compatriotes des violences révolutionnaires ; mais il s'était trompé s'il avait espéré amener ainsi le gouvernement tory aux mesures de la modération; il n'avait fait qu'épouvanter ses ennemis. Aussi les principaux événements parlementaires de l'année suivante furent-ils le renouvellement du bill de contrainte, l'interdiction des assemblées populaires, l'accusation et l'emprisonnement d'O'Connell lui-même; mais la chambre des lords déclara cette arrestation illégale et le grand agitateur fut rendu à la liberté. Le désenchantement produit par les résultats de ce soulèvement fut des plus vifs en Irlande et se manifesta surtout parmi les membres fougueux de la *jeune Irlande*, qui venaient de s'organiser en société régulière. Du sein de ce parti, s'élevèrent des voix mécontentes, qui proclamèrent que la doctrine de l'influence morale, considérée comme moyen curatif des maux de la patrie, était complétement illusoire, et lui opposèrent celle de la *force matérielle*, qui seule pouvait conduire à un résultat certain. Le chef de ce parti était Smith O'Brien; ses théories trouvèrent bientôt, dans les basses classes de la population et parmi les prolétaires des villes, un si grand nombre de partisans qu'O'Connell se vit forcé de les combattre ouverte-